



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ANAH

Question écrite n° 86195

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur l'application de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Cette loi a fait des préfets de région et de département des délégués de l'agence nationale de l'habitat. Il souhaiterait connaître les attributions propres qui leur ont été données du fait de cette loi.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86195

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8689

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)